



La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.T.E.TEL »

Société anonyme au capital de 23.184.000 DT

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 20 Juillet 2016 à partir de 09h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), angle avenue principale, rue du Lac Turkana, les Berges du Lac-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2015;
5. Quitus aux Administrateurs;
6. Ratification de la nomination d'un Administrateur;
7. Jetons de présences ;
8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2016-2017-2018;
9. Approbation de la mise en vente d'un terrain;
10. Pouvoirs;

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2015)**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2015 en dehors des délais légaux et entérine ce retard qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos 31 Décembre 2015, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 15.088.757 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à -5.253.254 DT et un total du bilan de 50.201.351 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter le déficit de l'exercice 2015 pour un montant de 5.253.253,777 DT comme suit :

-Amortissements différés : 1.169.257,763 DT

-Pertes reportées : 4.083.996,014 DT

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs un quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Mr. Lassaad Ben Dhiab en qualité d'Administrateur pour un mandat de 3 ans, à partir de l'exercice 2016 et qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mr. Lassaad Ben Dhiab accepte sa nomination et déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Il informe l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par lui dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

-D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2015.

-D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire pour un deuxième mandat le groupement «ELF Conseil & Cabinet Jamel Sassi» en qualité de commissaire aux comptes de la SOTETEL pour les exercices 2016-2017-2018.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la mise en vente du terrain de Ksar Said et délègue au Conseil d'Administration le suivi et sa mise en œuvre.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.